



Traité Brakhot

Michna 2 - Chapitre 3

כברו את המת וחוירו אם יכולין להתחיל ולגמר עד שלא יגיעו לשורה, יתחלו; ואם לאו, לא יתחלו. העומדים בשורה הפנימית פטורין, והחיצוניים חייבין.

[Ceux qui] ont enterré le mort et reviennent - S'ils peuvent commencer et terminer avant qu'ils ne soient arrivés à la procession (litt. la rangée - voir commentaires), qu'ils commencent ; et sinon, qu'ils ne commencent pas. Ceux qui se tiennent dans la procession - s'ils se trouvent dans la rangée intérieure, ils sont exemptés [du Shéma'], et les rangées extérieures en ont l'obligation.

Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

